



TABLE DES MATIÈRES

Définition de la traite sexuelle
Énoncé de principes
Stratégies de sensibilisation et de prévention contre la traite sexuelle
Procédures d'intervention
Formation professionnelle pour les membres du personnel du CEPEO
Mesures de responsabilisation et d'évaluation

ANNEXES

Annexe A: Glossaire
Annexe B: Protocole de signalement et de réponse des directions d'école
Annexe C: Texte pour les directions d'école : Soutenir la divulgation de la traite sexuelle
Annexe D: Protocole de signalement et de réponse des membres du personnel
Annexe E: Texte pour les membres du personnel : Soutenir la divulgation de la traite sexuelle
Annexe F: Liste des organismes communautaires

RÉFÉRENCES

- Politique ADC04 : *Équité et éducation inclusive : engagements et actions*
- Directive administrative ADE09-DA1 : *Code de conduite*
- *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées*, L.O. 2005, chap. 11
- *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, L.O. 2017, chap. 14, Annexe 1
- *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2
- *Code des droits de la personne*, L.R.O. 1990, chap. H.19
- *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. M.56
- *Loi de 2002 sur la protection des élèves*, L.O. 2000, chap. 12
- *Note Politique/Programmes 9 : Obligation de déclarer le besoin de protection*
- *Note Politique/Programmes 166 : Assurer la sécurité des élèves : Cadre stratégique d'élaboration des protocoles des conseils scolaires pour la lutte contre la traite sexuelle*

OBJECTIF

La *Note Politique/Programmes 166 : Assurer la sécurité des élèves : Cadre stratégique d'élaboration des protocoles des conseils scolaires pour la lutte contre la traite sexuelle* (NPP166) établit les fondements sur lesquels les conseils scolaires de l'Ontario doivent s'appuyer pour élaborer un protocole sur la lutte contre la traite sexuelle. Le CEPEO a incorporé par référence le présent *Protocole pour la lutte contre la traite sexuelle* à sa *politique ADE09 : Discipline et sécurité des élèves* afin d'être conforme aux exigences formulées dans la NPP 166.

Le présent *Protocole pour la lutte contre la traite sexuelle* appuiera toutes actions concertées et entreprises par les partenaires communautaires du CEPEO afin de prévenir, de repérer et de reconnaître la traite sexuelle et d'élaborer des mesures visant à faciliter une intervention précoce et appropriée contre celle-ci¹.

Un milieu scolaire accueillant et engageant favorise un climat scolaire positif pour les élèves, surtout lorsque les familles et les communautés participent activement à l'apprentissage des élèves². La sécurité des écoles, tant sur le plan physique que psychologique, est un élément essentiel à la création d'expériences positives chez les élèves.

En raison du contact presque quotidien avec les élèves, les membres du personnel du CEPEO sont bien placés pour prévenir et promouvoir des relations saines, remarquer des changements de comportement inquiétants et établir des liens avec les élèves en tant que professionnels et employés bienveillants. Grâce à de la formation leur permettant de reconnaître les indicateurs de la traite sexuelle, les membres du personnel seront mieux outillés pour identifier les indicateurs et intervenir de façon sécuritaire s'il y a soupçon qu'un élève fait l'objet de traite sexuelle ou est impliqué dans celle-ci. La formation peut aussi servir de facteur clé pour prévenir la répétition de victimisation et pour remettre les victimes sur une trajectoire axée sur le bien-être et la guérison.

DÉFINITION DE LA TRAITE SEXUELLE

La traite sexuelle est une forme d'exploitation sexuelle qui constitue une infraction criminelle en vertu du *Code criminel* du Canada. Elle implique le recrutement, l'hébergement, le transport, la séquestration d'une personne à des fins sexuelles. Pour ce faire, on utilise la force, la contrainte physique ou psychologique, ou la tromperie. La plupart des individus victimes de la traite sexuelle sont des femmes et des filles, mais toute personne peut en être la cible.

Les personnes autochtones et racialisées sont particulièrement vulnérables à la traite sexuelle. L'intersection de la colonisation, des traumatismes intergénérationnels, de la discrimination systémique et des obstacles à l'accès aux services aggrave la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones, qui représentent un nombre disproportionné des victimes de traite sexuelle au Canada.

¹ En réponse à : Assemblée législative de l'Ontario. « Motions émanant des députés, 42e législature, 1re session », motion 122 votée et adoptée le 3 décembre 2020.

² Ministère de l'Éducation. « Engagement des parents : Encourager la participation des parents dans les écoles », 2021.

ÉNONCÉ DE PRINCIPES

Un rôle pour les parents, les tutrices et tuteurs, et les personnes aidantes

Les parents, les tutrices et tuteurs et les personnes aidantes sont des partenaires clés dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen du *Protocole pour la lutte contre la traite sexuelle*. Le CEPEO redoublera de prudence quand il devra communiquer avec les parents, les tutrices et tuteurs, et les personnes aidantes pour s'assurer qu'elles et ils sont des adultes de confiance avant de discuter avec eux des questions concernant les élèves.

La sensibilisation des parents et des tutrices et tuteurs autochtones, ainsi que la sensibilisation des parents et des tutrices et tuteurs noirs et racialisés doit tenir compte des traumatismes et reconnaître les obstacles historiques et systémiques qui peuvent avoir une incidence sur la participation de ces personnes. Tous les efforts raisonnables doivent être déployés par le CEPEO pour réduire les barrières culturelles ou linguistiques lorsqu'il s'agit de communiquer avec les parents, les tutrices et tuteurs et les personnes aidantes.

Favoriser la voix des élèves

Les élèves du CEPEO participeront aux efforts d'élaboration de mesures contre la traite sexuelle. Le CEPEO peut inviter des élèves à participer à la conception, à l'élaboration, à la prestation et à la mise en œuvre du *Protocole pour la lutte contre la traite sexuelle* afin qu'ils puissent partager leur histoire et leurs idées.

Établir des relations multisectorielles avec les organismes communautaires

Le CEPEO reconnaît que la consultation et l'engagement continu auprès des groupes et des agences communautaires culturellement pertinents et réceptifs qui soutiennent les membres de la communauté scolaire sont essentiels au soutien des approches de lutte contre la traite sexuelle. Le CEPEO a établi des partenariats avec les organismes communautaires suivants pour s'attaquer aux problèmes de lutte contre la traite sexuelle et continuera de leur tendre la main pour un soutien mutuel.

- Service de police d'Ottawa.
- Le Centre canadien de protection de l'enfance (C3P) : Centre qui lutte à réduire l'exploitation et les abus sexuels d'enfants, aider à retrouver les enfants disparus et prévenir la violence faite aux enfants. À ces fins, il offre plusieurs programmes, services et ressources aux familles, aux éducateurs, aux organismes de services à l'enfance, aux forces policières du Canada ainsi qu'à d'autres intervenants.



- Jeunesse J'écoute : Le seul service national qui offre des services bilingues, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, d'intervention professionnelle, des ressources et du soutien par texto aux jeunes.
- CALACS : Organisme féministe, géré et opéré par et pour les femmes qui offre des services gratuits et confidentiels aux femmes de 16 ans et plus d'expression française ayant vécu de l'agression à caractère sexuel.
- Le CAP : Offre des services en santé mentale, en dépendance, et des services thérapeutiques.
- Services aux victimes : Répertoire des services aux victimes en Ontario.
- Action ontarienne contre la violence faite aux femmes : Un regroupement provincial féministe et francophone d'organismes qui œuvrent ou qui sont engagés dans l'élimination de la violence faite aux femmes.

Fournir des interventions sécuritaires

Les adultes bienveillants dans les écoles et les élèves peuvent promouvoir un sentiment d'appartenance, renforcer les facteurs de protection et aider à réduire les facteurs de risque associés à la traite sexuelle, en plus d'appuyer une intervention précoce par l'identification et une réponse appropriée, y compris faire le pont entre les personnes touchées et les services de soutien.

Faire de la prévention en milieu scolaire

L'élaboration du *Protocole pour la lutte contre la traite sexuelle* s'ajoute aux efforts de prévention actuellement déployés dans les écoles du CEPEO, y compris l'enseignement du consentement, de relations saines et d'une sexualité saine notamment au niveau du Curriculum de l'Ontario d'Éducation physique et santé. Il est important que les membres du personnel comprennent le contexte historique et social de la traite sexuelle et qu'ils mettent en œuvre des stratégies de prévention adaptées aux besoins des élèves et des membres de la communauté scolaire du CEPEO.

Respecter la confidentialité, la vie privée et le consentement éclairé

L'élaboration des procédures conformément au présent *Protocole pour la lutte contre la traite sexuelle* doit respecter la confidentialité et les membres du personnel doivent s'assurer de faire comprendre aux élèves comment leurs renseignements peuvent être utilisés ou à qui ils peuvent être communiqués. Il est essentiel d'établir des relations d'aiguillage avec les organismes de services communautaires tout en se conformant aux exigences juridiques applicables en matière de confidentialité, de vie privée et du consentement éclairé.



Promouvoir les interventions équitables et sécuritaires sur le plan culturel

Le présent *Protocole de lutte contre la traite sexuelle* est axé sur une démarche de sensibilisation, de prévention, d'identification et d'intervention en matière de traite sexuelle qui est axée sur les droits de la personne, exempte de jugement, adaptée à la culture, centrée sur les survivantes et survivants, et qui tient compte des traumatismes.

STRATÉGIE DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION CONTRE LA TRAITE SEXUELLE

Le CEPEO élaborera des stratégies culturellement sécurisantes visant la sensibilisation à la traite sexuelle auprès des élèves, des membres du personnel, des parents, des tutrices et tuteurs, des personnes aidantes et de la communauté scolaire élargie. Le CEPEO élaborera notamment ce qui suit :

- Un plan pour rendre le *Protocole de lutte contre la traite sexuelle*, les procédures et les ressources connexes accessibles au public sur son site Internet.
- Un processus visant à sensibiliser les parents, les tutrices et tuteurs, et les personnes aidantes à ce qui suit :
 - La cybersécurité (voir la directive administrative TIC01-DA : *Utilisation responsable des technologies de l'information et des communications*)
 - Les signes indiquant qu'un élève est ciblé, leurré, conditionné, victime de traite de personne ou fait la traite d'un autre élève ;
 - Les façons d'obtenir de l'aide en toute sécurité ;
 - Les façons de signaler les préoccupations au CEPEO, y compris les signalements anonymes, et le processus du CEPEO. Le processus comprendra des approches visant à surmonter les obstacles à la participation auxquels peuvent faire face, entre autres, les parents ou tutrices et tuteurs autochtones, noirs, nouveaux arrivants.
- Un processus visant à sensibiliser les élèves aux signes de ciblage, de leurre ou de prédation ou d'un élève qui fait la traite d'un autre élève et comment faire part de ses préoccupations à l'école quant à un leurre, à une prédation, à un recrutement ou à une traite sexuelle existante, sans crainte de représailles. Le processus permettra d'exprimer des préoccupations de façon anonyme.



- Un processus visant à prévenir le recrutement d'élèves pour la traite sexuelle, notamment par l'entremise d'un apprentissage sur les relations saines, le consentement, la santé mentale, le bien-être, les capacités d'adaptation, la sécurité personnelle et la sécurité en ligne, ainsi que par l'entremise de la collaboration avec les organismes communautaires et les survivantes et survivants.
- Un examen du recours à la technologie et aux outils existants pour cibler et désamorcer les situations potentielles touchant des élèves qui pourraient être à risque de traite sexuelle et d'autres menaces en ligne, tout en utilisant la technologie fournie par le conseil scolaire.

Les stratégies de sensibilisation et de prévention incluront notamment l'envoi de lettres ou de courriels, la publication d'un guide à l'intention des élèves, l'affichage d'information (p. ex., numéro de téléphone de la Ligne d'urgence canadienne sur la traite des personnes), l'organisation de séances d'information, et la publication de messages sur les réseaux sociaux et le site Internet des écoles et du CEPEO.

PROCÉDURE D'INTERVENTION

Le CEPEO réagira à toutes les situations qui mettent les élèves et les membres du personnel en danger. Cela comprend les situations où une personne est exposée à un risque de traite sexuelle ou est en train de le faire ou qu'elle revient à l'école après avoir fait l'objet de traite sexuelle ou avoir été impliquée dans la traite d'autres personnes. Une attention particulière sera accordée aux personnes suivantes :

- Les élèves ayant des besoins en éducation de l'enfance en difficulté, des besoins en santé mentale, des besoins sociaux ou émotionnels ;
- Les élèves qui font face à des barrières linguistiques ou culturelles ;
- Les élèves qui sont pris en charge, qui reçoivent des services sociaux ou qui bénéficient de soins conformes aux traditions ;
- Les élèves victimes de traite sexuelle et pouvant être impliqués dans le recrutement d'autres victimes, y compris des élèves qui retournent à l'école après avoir été impliqués dans une situation de traite ;
- Les parents, tutrices et tuteurs qui ne peuvent pas communiquer en français ou en anglais ; et
- Les élèves de 18 ans ou plus ou ceux âgés de 16 ou 17 ans qui se sont soustraits à l'autorité parentale.



Les procédures d'intervention tiendront compte des traumatismes et seront adaptées à la culture et incluront les éléments suivants :

- Une personne-ressource désignée au sein du CEPEO qui connaît le présent *Protocole de lutte contre la traite sexuelle* et qui peut aider les membres du personnel à appliquer les procédures d'intervention.
- Le processus pour répondre aux situations où un élève risque d'être victime ou est victime d'une traite sexuelle, y compris les étapes de signalement sécuritaire des préoccupations, d'intervention à la suite de divulgations et de soutien de la sécurité physique et émotionnelle immédiate de l'élève (Annexes B à E).
- Le processus pour répondre aux situations où un élève pourrait participer à la traite des autres, y compris les étapes de signalement sécuritaire des préoccupations, d'intervention à la suite de divulgations et de soutien de la sécurité physique et émotionnelle immédiate de l'élève (Annexes B à E).
- Le processus pour répondre aux élèves et les aider à retourner à l'école après avoir été impliqués dans une situation de traite, y compris les efforts visant à s'assurer que les besoins et mesures de sécurité adéquats sont satisfaits pour soutenir la réintégration à l'école (Annexes B à E).
- Les exigences relatives à l'obligation de déclarer le besoin de protection d'un enfant en vertu de la législation applicable.
- Des renseignements sur les exigences législatives en matière de protection de la vie privée et de confidentialité lors d'interventions dans des situations soupçonnées ou confirmées de traite sexuelle.
- Le processus pour aviser la personne-ressource désignée, les parents, les tutrices et tuteurs, et les personnes aidantes, le cas échéant.
- Le processus permettant aux écoles de communiquer et de collaborer avec les organismes communautaires, les services policiers locaux, les sociétés d'aide à l'enfance et agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones, selon le cas ou si la loi l'exige, en réponse aux situations soupçonnées ou confirmées de traite sexuelle.
- Une approche permettant d'orienter tous les élèves touchés, y compris ceux qui sont indirectement touchés, au besoin, vers des services de soutien (p. ex., organismes communautaires).



- L'approche à suivre en cas de recrutement au sein d'une école, y compris les interventions, les services de soutien et les conséquences appropriées, selon le cas. Le niveau de discipline sera établi selon la politique du CEPEO ADE09: *Discipline et sécurité des élèves*. Pour les élèves ayant des besoins en éducation de l'enfance en difficulté, il faut tenir compte des renseignements dans le plan d'enseignement individualisé (PEI) de l'élève.
- L'approche à suivre pour répondre de façon appropriée aux besoins des élèves victimes et survivants de traite sexuelle, y compris la réintégration scolaire.
- La supervision et l'assurance de suivis applicables à la suite d'un signalement d'un incident.
- Le mode de documentation en cas de situation soupçonnée ou déclarée de traite sexuelle et les procédures d'intervention qui ont été mises en œuvre.
- Des renseignements sur les organismes communautaires et l'aide disponible pour aider les membres du personnel qui doivent répondre à des situations de traite sexuelle.

FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DU CEPEO

Le CEPEO fournira un soutien et une formation continue aux membres du personnel sur les questions liées à la lutte contre la traite sexuelle. Cette formation peut comprendre notamment :

- Les définitions clés, de fausses idées courantes et des mythes au sujet de la traite sexuelle, y compris les stratégies utilisées pour le leurre, la prédation et le recrutement en ligne ;
- L'apprentissage au sujet des démarches fondées sur les droits de la personne pour lutter contre la traite sexuelle, y compris l'application d'une perspective basée sur l'équité, l'antiracisme, le genre, les traumatismes et la culture autochtone ;
- Les renseignements sur les facteurs de protection, les mesures et les ressources axées sur la prévention ;
- Les renseignements sur les facteurs de risque et les signes à l'effet qu'un élève est à risque ou est victime d'un leurre, d'une prédation ou d'une traite ;
- Les signes à l'effet qu'un élève puisse participer à un leurre, à une prédation ou à une traite sexuelle ;
- Les procédures d'intervention, y compris l'obligation de signaler, la manière de traiter les divulgations afin d'assurer la sécurité des élèves, la manière de soutenir les élèves



touchés par la traite sexuelle, et la manière de partager les renseignements afin d'assurer le respect de la vie privée et de la confidentialité ;

- Les divers appuis disponibles aux élèves et aux membres du personnel concernés, y compris les mesures de soutien adaptées à la culture ;
- Des ressources de formation supplémentaires pour aider les membres du personnel à comprendre la traite sexuelle et à intervenir de façon sécuritaire ;
- Les rôles et les responsabilités des membres du personnel du CEPEO en ce qui a trait à la sensibilisation, la prévention, l'identification et l'intervention en cas de traite sexuelle.

La formation sera offerte périodiquement à tous les membres du personnel du CEPEO. Lorsque nécessaire, la formation sera mise à jour et offerte afin de tenir compte des nouveaux enjeux relatifs à la traite sexuelle et des changements dans les services et les interventions communautaires.

MESURES DE RESPONSABILISATION ET D'ÉVALUATION

Le CEPEO révisera le présent *Protocole de lutte contre la traite sexuelle* sur la lutte contre la traite sexuelle à tous les cinq ans ou à sa discrétion. Le CEPEO reconnaît qu'après la première année, il peut être tenu de rendre compte au ministère de l'Éducation, à sa demande, des activités effectuées pour atteindre les objectifs énoncés dans le présent *Protocole de lutte contre la traite sexuelle*.

PROTOCOLE POUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE SEXUELLE

ANNEXE A : GLOSSAIRE

2SLGBTQI+ : Ce terme désigne les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et diversité.

Adapté à la culture : Ce terme désigne une intervention qui « s'étend au-delà du langage pour inclure un ensemble beaucoup plus important de connaissances, de pratiques, de comportements et d'attitudes, professionnels, ainsi que des politiques, des normes et des mécanismes de gestion du rendement, afin d'assurer l'adaptation à la diversité des [élèves] qui fréquentent les [écoles]¹ » [traduction].

Acheteur ou client: Un individu qui paie pour quelque chose de valeur contre des actes sexuels ou qui échange quelque chose de valeur contre des actes sexuels.

Approches tenant compte des traumatismes : Ces approches « sont des politiques et des pratiques qui reconnaissent les liens entre les traumatismes, la violence et leurs répercussions négatives sur la santé et les comportements. Ces approches sont favorables à la sécurité, au contrôle et à la résilience pour les personnes à la recherche de services liés à des expériences de violence ou qui ont des antécédents de telles expériences.² »

Consentement: L'accord volontaire qui est donné librement. L'exercice d'une pression ou d'une contrainte sur une personne élimine la possibilité de consentir à une action.

Démarche fondée sur les droits de la personne : Un « cadre conceptuel pour le processus de développement humain basé sur des normes internationales dans le domaine des droits de la personne et destiné à promouvoir et à protéger les droits de la personne. Ce cadre cherche à analyser les inégalités au cœur des problèmes de développement et à mettre fin aux pratiques discriminatoires et aux distributions inéquitables de pouvoir qui entravent les progrès en matière de développement³.

Exploitation : Le trafiquant sexuel cherche avant tout à t'exploiter en t'obligeant à coucher avec lui pour subvenir à tes besoins ou en échange de choses que tu désires, ou avec d'autres personnes pour de l'argent, par exemple. Si tu essaies de refuser, il va te culpabiliser ou te faire croire que tu as une dette envers lui parce qu'il t'a acheté plein de choses. C'est différent du travail du sexe, où la personne est âgée de plus de 18 ans et a la capacité juridique de donner son consentement.

Hypersexualisation: Ce terme consiste à donner un caractère sexuel à un comportement ou à un produit qui n'en a pas en soi. C'est un phénomène de société selon lequel de jeunes adolescentes et adolescents adoptent des attitudes et des comportements sexuels jugés trop précoces. Elle se caractérise par un usage excessif de stratégies axées sur le corps dans le but de séduire et apparaît comme un modèle de sexualité réducteur, diffusé par les industries à travers les médias, qui s'inspire des stéréotypes véhiculés par la pornographie : homme dominateur, femme-objet séductrice et soumise. ([Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs, 2011](#))

¹ Indigenous Primary Health Care Council. (2018, June). [Cultural Competency Guideline for Ontario Public Health Units to Engage Successfully with Aboriginal Communities](#).

² Government of Canada. (2018, February 2). [Trauma and Violence-informed Approaches to Policy and Practice](#).

³ UNICEF. (2016, January 23). [A Human Rights-based Approach to Programming: What is HRBAP?](#)

Lutte contre le racisme : La lutte contre le racisme est un processus, une méthode d'analyse systématique et une ligne de conduite proactive ancrée dans la reconnaissance de l'existence du racisme, y compris le racisme systémique. La lutte contre le racisme cherche activement à cerner, à supprimer, à prévenir et à atténuer les conséquences inéquitables sur le plan racial et les déséquilibres de pouvoir entre les groupes et à modifier les structures qui maintiennent les iniquités.

Optique de l'équité : Cette approche requiert « d'examiner, de manière stratégique, intentionnelle et holistique l'incidence d'un problème, d'une politique ou d'une solution proposée sur les communautés et les sous-groupes de population mal desservis et historiquement marginalisés afin de tirer parti des résultats de recherche pour orienter les politiques⁴.

Sécurité culturelle : Ce terme désigne « un milieu qui est sécuritaire sur les plans spirituel, social, émotionnel et physique, où il n'y a aucun risque d'agression ni de rejet de l'identité d'une personne et où les besoins de la personne sont reconnus. C'est une question de respect partagé, de valeurs communes, de connaissances partagées et d'une expérience d'apprentissage axée sur la collaboration⁵.

Survivante ou survivant : Ce terme est utilisé pour désigner une personne qui a échappé à une situation de traite des personnes, tandis que le mot « victime » est utilisé pour désigner une personne qui est l'objet d'un recrutement ou d'une traite. « Survivante ou survivant » peut également être utilisé pour désigner un adulte ayant de l'expérience vécue en traite de personnes. Cette approche est utilisée à des fins de clarté et n'a pas pour objectif de déterminer ou de définir l'expérience d'une personne. Les personnes qui ont déjà été victimes de traite sexuelle peuvent préférer un terme à un autre dans la description de leurs expériences. Les employés des conseils scolaires doivent confirmer quel est le terme qu'une personne touchée par la traite des personnes préfère utiliser.

Tactiques : Les trafiquantes et trafiquants peuvent utiliser une gamme de tactiques pour cibler, recruter, manipuler et contraindre les victimes. Les tactiques peuvent souvent comprendre un processus visant à cibler les vulnérabilités d'une personne, puis à la leurrer, à en faire la prédation, à l'isoler, à la manipuler, à la contrôler et à l'exploiter à des fins sexuelles (par exemple, forcer une victime à avoir des rapports sexuels, à prendre des photos de violence sexuelle faite aux enfants). Souvent, une victime peut ne pas être consciente qu'il y a exploitation et que des victimes peuvent être forcées de recruter d'autres victimes.

Victime : Ce terme est utilisé pour désigner une personne qui est l'objet d'un recrutement ou d'une traite, tandis qu'on utilise « survivante ou survivant » pour désigner une personne qui a échappé à une situation de traite. Le terme « victime » est souvent utilisé pour désigner un enfant qui a subi une exploitation sexuelle. Cette approche est utilisée à des fins de clarté et n'a pas pour objectif de déterminer ou de définir l'expérience d'une personne. Les personnes qui ont déjà été victimes de traite sexuelle peuvent préférer un terme à un autre dans la description de leurs expériences. Les employés des conseils scolaires doivent confirmer quel est le terme qu'une personne touchée par la traite des personnes préfère utiliser.

⁴ Douglas, M. D., Willock, R. J., Respress, E., Rollins, L., Tabor, D., Heiman, H. J., & Holden, K. B. (2019). Applying a health equity lens to evaluate and inform policy. *Ethnicity & disease*, 29 (Supplement 2), 329

⁵ Williams, R. (1999). Cultural safety—what does it mean for our work practice?. *Australian and New Zealand journal of public health*, 23(2), 213–214.

PROTOCOLE POUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE SEXUELLE

ANNEXE B : Protocole de signalement et de réponse des directions

Toutes les procédures d'intervention décrites ci-dessous doivent inclure des considérations pour répondre aux besoins des :

- élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux, des besoins en santé mentale, des besoins sociaux ou émotionnels ou des barrières linguistiques/culturelles, et les élèves internationaux ;
- élèves qui sont pris en charge, qui reçoivent des soins ou qui font l'objet d'un régime de garde conforme aux traditions ;
- élèves qui sont victimes de la traite et qui peuvent être impliqués dans le recrutement d'autres victimes, y compris les élèves qui retournent à l'école après avoir été impliqués dans une situation de traite ;
- parents, y compris ceux qui vivent à l'étranger ou qui ne parlent ni anglais ni français;
- élèves de 18 ans ou plus, ou qui ont 16 ou 17 ans et se sont retirés du contrôle parental.

- A. Si **une direction** a un **soupçon*** qu'un élève peut être impliqué dans la traite sexuelle, elle doit contacter la travailleuse sociale ou le travailleur social de l'école dans les plus brefs délais. Pour préserver la confidentialité, n'utilisez pas le nom des élèves lors de vos consultations avec le personnel clinique. Ne pas prendre d'autres mesures (p. ex. approcher l'élève ou ses pairs pour enquêter sur des soupçons, contacter la police, etc.) à moins d'être avisé de le faire par le personnel clinique. Ils aideront à fournir des considérations pour les prochaines étapes, y compris s'il faut parler aux élèves/pairs/personnel et des stratégies de contact pour les parents, la police, les partenaires communautaires, etc.

*Les soupçons peuvent être basés sur ce qu'un autre élève partage ou sur l'observation de signes potentiels d'implication.

- B. Si **une direction** reçoit des informations du personnel sur une **déclaration** d'un élève au sujet de son implication dans la traite sexuelle :

Reconnaître que faire une divulgation est une expérience très vulnérable	<ul style="list-style-type: none">• Écoutez sans jugement, validez son expérience, écoutez-le.• Soyez conscient de votre langage corporel et adoucissez-le.• Tenez compte de votre préjugé : il peut être difficile de comprendre son expérience.• Réflétez son langage, par exemple s'il/elle dit « petit ami », utilisez ce terme.• Laissez-le/la prendre l'initiative du partage, évitez de mener la conversation* (ne cherchez pas son histoire, mettez plutôt l'élève en relation avec un soutien).• Évitez de faire des promesses que vous n'êtes pas en mesure de tenir (p. ex., confidentialité). <p>*Reconnaissez que le fait qu'un élève répète son histoire peut causer du tort/revictimiser</p>
Protégez l'élève	<ul style="list-style-type: none">• Assurez-vous que l'élève reste encadré par le personnel de l'école.• Assurez-vous que l'élève n'est pas à nouveau victimisé en lui faisant répéter son histoire.

<p>Contactez le personnel pour obtenir de l'aide</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Communiquez avec les travailleurs sociaux de votre école pour obtenir des conseils et des ressources. ● Pour préserver la confidentialité, n'utilisez pas le nom des élèves lors de vos consultations avec le personnel clinique. ● Consultez le responsable des écoles sécuritaires et tenez le surintendant informé.
<p>Assurez-vous que l'obligation de se présenter à la Société d'aide à l'enfance d'Ottawa (SAE) a été respectée</p>	<p>Le membre du personnel qui a reçu la divulgation doit suivre les lignes directrices sur l'obligation de signaler</p> <p>SAE - Obligation de déclarer</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Pour les élèves de moins de 16 ans, le membre du personnel qui a reçu le rapport doit contacter la SAE (613-747-7800, appuyez sur 5); <ol style="list-style-type: none"> a. Pour les écoles à l'extérieur d'Ottawa, veuillez consulter le répertoire des SAE de l'Ontario. b. Pour les élèves de 16 et 17 ans, le membre du personnel qui a reçu le rapport peut se présenter à la CAS. La SAE encourage fortement les rapports de cette nature. <p>Communiquez avec le superviseur des services de travail social pour toute question relative à la protection de l'enfance.</p>
<p>Contactez la police</p>	<p>Divulgation - Exigences de réponse</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Appelez la ligne de situation non urgente du SPO au 613-236-1222 poste 7300 pour déclarer l'incident et demander la police. Demandez un agent qualifié pour travailler avec les jeunes vulnérables (enquêteur sur la traite des personnes si possible). <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les écoles à l'extérieur d'Ottawa, veuillez communiquer avec la ligne non urgente du service de la police locale de votre région. ● Rencontrez d'abord la police pour partager les informations connues avant que l'officier rencontre l'élève.
<p>Contactez le parent/tuteur, sauf...</p>	<p>Appelez le parent/tuteur avant la rencontre de la police avec l'élève, sauf si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Il y a ordre de ne pas contacter le parent/tuteur par la SAE ou la police; ● L'élève a 18 ans ou plus ; ● L'élève a 16 ou 17 ans et s'est retiré du contrôle parental.

C. Si [une direction](#) reçoit des informations sur une [allégation](#) qu'un élève est impliqué dans le trafic d'autres élèves :

<p>Débuter l'enquête de la direction</p>	<p>Envisagez la possibilité que le trafiquant présumé soit lui-même victime de trafic sexuel.</p>
	<p>Suivez le processus du conseil pour les mesures disciplinaires liées à la suspension en attendant l'examen de l'expulsion.</p>
<p>Contactez la police</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Appelez la ligne de situation non urgente du SPO au 613-236-1222 poste 7300 pour déclarer l'incident et demander la police. Demandez un agent qualifié pour travailler avec les jeunes vulnérables (enquêteur sur la traite des personnes si possible). <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les écoles à l'extérieur d'Ottawa, veuillez communiquer avec la ligne non urgente du service de la police locale de votre région. ● Demandez un agent qualifié pour travailler avec les jeunes vulnérables

	(enquêteur sur la traite des personnes si possible).
Contactez le personnel pour obtenir de l'aide	Communiquez avec la travailleuse sociale ou le travailleur social de votre école pour obtenir des conseils et des ressources. Pour préserver la confidentialité, n'utilisez pas les noms des élèves lors de vos consultations avec le personnel clinique. Consultez la personne responsable des écoles sécuritaires et tenez le surintendant informé.

PROTOCOLE POUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE SEXUELLE

ANNEXE C : Script pour la direction : Soutenir les divulgations traite sexuelle

Faire des révélations ou partager des informations personnelles sur une expérience d'exploitation par une autre personne peut être une expérience émotionnelle et vulnérable. Un adulte attentionné qui apporte son soutien peut avoir un effet rassurant sur les élèves :

- Écoutez, ne portez pas de jugement; laissez l'élève s'exprimer.
- Remerciez l'élève de vous avoir fait confiance.
- Reconnaissez le courage qu'il faut pour parler de l'information/de l'expérience.
- Réflétez le langage utilisé par l'élève, par exemple s'il réfère à la personne qui lui fait du mal en tant que « petit ami », utilisez également ce terme.
- Évitez d'utiliser le langage du système judiciaire, par exemple auteur, victime.
- Ne cherchez pas d'informations supplémentaires.
- Ne promettez pas la confidentialité.
- Encouragez l'élève à penser que de l'aide est disponible et que vous serez là pour l'aider à obtenir du soutien.
- Si vous vous préoccupez de son bien-être, faites-le savoir et dites-lui que vous voulez le mettre en contact avec des professionnels qui peuvent l'aider.

Communication avec le parent/tuteur :

En cas de traite sexuelle suspectée ou révélée à un membre du personnel de l'école, ce dernier DOIT signaler cette information dès que possible à sa direction. Les directions DOIVENT* contacter les parents/tuteurs pour leur faire part de leur inquiétude.

***Les exceptions à cela incluent :**

- S'il est demandé par la police ou la SAE de ne pas appeler les parents/tuteurs.
- Si l'élève est âgé de 16 ou 17 ans et s'est soustrait au contrôle parental.
- Si l'élève est âgé de 18 ans ou plus.
- Les situations où les élèves partagent des informations qui vous amènent à penser que le fait de contacter les parents/tuteurs augmentera les problèmes de sécurité pour l'élève ou aura un impact négatif sur son bien-être. Téléphonnez au surintendant de votre école ET le responsable des écoles sécuritaires pour une consultation immédiate afin de prendre une décision.

Une aide à la consultation est disponible. Lorsque vous avez des révélations ou des soupçons de traite sexuelle, demandez l'aide des personnes suivantes :

Consultation avec l'équipe clinique :

- *Superviseur du travail social* : Appel à la SAE, signalement pour les 16 et 17 ans, accès au travail social scolaire.

Consultation administrative :

- *Surintendant d'école* : Questions générales, déterminer un appel aux parents/tuteurs ou à la SAE.
- *Responsable des écoles sécuritaires* : Processus de signalement, d'appel police.

SCRIPTS POUR LES DIRECTION POUR RÉPONDRE ET SOUTENIR LES ÉLÈVES AYANT RÉVÉLÉ DES CAS DE TRAITE SEXUELLE

Éléments clés de vos interventions: Rester calme, sans jugement, empathique et validant.

SCÉNARIOS ET QUESTIONS	RÉPONSE
Général	<p>Ne laissez pas l'élève seul. Assurez-vous que le personnel ne discute pas du problème dans les couloirs ou les espaces publics, y compris les salles de travail du personnel ou la salle à manger. Créez un environnement sécuritaire tant sur le plan émotionnel que physique pour l'élève (c.-à-d. fournir de la nourriture, de l'eau, du personnel de soutien, etc.).</p>
Un membre du personnel signale un cas divulgué de traite sexuelle à sa direction	<p>Le membre du personnel X a partagé avec moi des informations aujourd'hui parce qu'il s'inquiète pour ta sécurité et ton bien-être. Reportez-vous au SCRIPT GÉNÉRAL ci-dessous</p>
La direction reçoit une divulgation de traite sexuelle d'un élève	<p>Merci de partager avec moi ce qui se passe dans ta vie. Je suis préoccupé par ce que tu me dis et je suis inquiet pour ta sécurité et ton bien-être. Reportez-vous au SCRIPT GÉNÉRAL ci-dessous</p>
<p>SCRIPT GÉNÉRAL Directives pour l'intervention en cas de révélation de traite sexuelle</p>	<p>Mon rôle en tant que directeur d'école est d'essayer de comprendre ta situation et d'obtenir de l'aide. Je suis préoccupé par ce que tu me dis et je suis inquiet pour ta sécurité et ton bien-être.</p> <p>Je veux que tu comprennes que l'information que tu me partages est de nature confidentielle, ce qui veut dire qu'elle sera partagée uniquement avec les personnes impliquées directement dans le plan établi pour t'appuyer. Concrètement, voici les personnes que je DOIS informer de la situation : policières, travailleuse sociale, SAE.</p> <p>Lorsque les élèves partagent des informations qui nous font craindre qu'ils ne soient pas en sécurité, je dois demander de l'aide aux ressources de notre communauté. Je serai là avec toi. Nous allons trouver une solution ensemble.</p> <p>Moins de 16 ans : Je dois appeler la police et la SAE au sujet des informations que vous avez partagées. La police et la SAE travaillent avec les élèves et les écoles pour aider les élèves à rester en sécurité. Veux-tu être présent pendant que je passe ces appels, ou préfères-tu attendre avec le membre du personnel X ?</p> <p>16 et 17 ans d'âge* : Je dois appeler la police au sujet des informations que vous avez partagées. J'aimerais également appeler la SAE au sujet des préoccupations que vous avez partagées. La police et la SAE travaillent tous deux avec les élèves pour assurer leur sécurité et vous offrir des ressources. Veux-tu être présent pendant que je passe ces appels, ou préfères-tu attendre avec le membre du personnel X ?</p>

	<p>*Pour les 16 et 17 ans UNIQUEMENT Déterminez si l'élève souhaite que vous appeliez la SAE; documentez et signalez immédiatement à votre surintendant s'il ne souhaite pas que la SAE soit appelée. J'aimerais appeler notre travailleur social scolaire pour t'aider à trouver des ressources et t'offrir un soutien immédiat. Es-tu d'accord avec ça?</p> <p>Je dois appeler tes parents pour leur faire savoir ce que tu as partagé avec moi aujourd'hui. Veux-tu être présent pendant que je passe ces appels, ou préfères-tu attendre avec le membre du personnel X ?</p> <p>À tout moment, si l'élève exprime une réticence à impliquer les supports ci-dessus, voir les directives ci-dessous.</p>
L'élève exprime une crainte pour sa sécurité si la police ou la SAE sont contactées	J'entends que tu as avais peur de ce qui se passera si nous appelons la police et/ou la SAE. Je dois appeler mon superviseur pour obtenir plus de soutien et d'informations sur les prochaines étapes. Je vais te demander d'attendre avec le membre du personnel X pendant que je passe un appel téléphonique. *Contactez votre surintendant d'école et le responsable des écoles sécuritaires pour une consultation immédiate.
L'élève vous indique qu'il ne veut pas que la police soit impliquée	Je comprends que tu sois préoccupé par un appel à la police. Nous travaillons avec la police pour aider les élèves. Je dois appeler la police quand j'ai peur qu'un élève ne soit pas en sécurité. En ce moment, je crains que tu ne sois pas en sécurité. Veux-tu être présent pendant que je passe ces appels, ou préfères-tu attendre avec le membre du personnel X ? *Consultation possible avec le responsable des écoles sécuritaires.
L'élève vous indique qu'il ne veut pas que la SAE soit impliquée	Pour les élèves de moins de 16 ans : Je comprends que tu ne veux pas qu'un appel soit fait à la SAE. La SAE est une ressource pour les jeunes lorsqu'ils ne sont pas en sécurité. Les lois de l'Ontario m'obligent à appeler lorsque je m'inquiète de la sécurité d'un élève. Pour les élèves âgés de 16 et 17 ans : Je comprends que tu ne veuilles pas qu'un appel soit fait à la SAE. Je suis inquiet pour ta sécurité et je veux te mettre en contact avec cet organisme pour t'offrir d'autres ressources dès maintenant. *Appelez immédiatement votre surintendant pour déterminer si un appel sera fait à la SAE. La décision doit être documentée. Le superviseur du travail social est disponible pour des consultations supplémentaires. *Certains élèves peuvent s'inquiéter de l'impact de l'intervention de la SAE sur leurs parents ou sur un frère ou une sœur plus jeune.
L'élève indique qu'il ne veut pas que le travail social scolaire soit impliqué	Je comprends que tu ne veux pas parler avec le travailleur social de l'école. J'ai besoin de consulter le travailleur social de l'école pour m'aider à trouver des ressources pour t'aider. Il connaîtra d'autres services extérieurs qui pourraient être plus confortables pour toi. Il a une grande expérience des situations comme celle que tu vis et peut t'aider.

	<p><i>*Les directions peuvent toujours faire appel à un travailleur social de l'école pour une consultation sur les cas de traite sexuelle.</i></p> <p><i>*Les élèves ne sont pas obligés de rencontrer la travailleuse sociale ou le travailleur social de l'école pour obtenir des conseils ou un soutien.</i></p>
<p>L'élève vous indique qu'il ne veut pas que ses parents/tuteurs le sachent</p>	<p>Je comprends que tu ne veux vraiment pas que j'appelle tes parents/tuteurs pour leur raconter ce qui s'est passé.</p> <p>Peux-tu m'aider à mieux comprendre ce qui t'inquiète dans le fait que tes parents soient au courant ? Comment penses-tu qu'ils pourraient réagir ?</p> <p><i>*Si vous craignez que la sécurité de l'élève ne soit affectée par un appel aux parents, vous devez appeler votre surintendant pour une consultation plus approfondie.</i></p> <p><i>*Si l'élève a 16 ou 17 ans ET s'est soustrait à l'autorité parentale, aucun appel ne doit être fait aux parents.</i></p>

Prise en charge personnelle et soutien du personnel :

Soutenir les élèves qui peuvent être impliqués dans la traite sexuelle peut être un travail émotionnellement bouleversant et/ou stressant. Le surintendant de votre école, ainsi que le personnel du conseil scolaire, par exemple le responsable des écoles sécuritaires, la travailleuse sociale ou le travailleur social de l'école,, etc. peuvent être des ressources pour vous et l'équipe école dans le cadre de la planification de la sécurité et du bien-être de l'élève.

Si vous êtes inquiet pour une personne qui vous est chère ou si vous cherchez du soutien pour vous-même, n'hésitez pas à contacter votre programme d'aide aux employés. De l'aide est disponible et vous pouvez y accéder en toute confidentialité.

Le soutien en cas de crise est disponible par l'intermédiaire du Centre de détresse d'Ottawa (613-722-6914).

PROTOCOLE POUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE SEXUELLE

ANNEXE D : Protocole de signalement et de réponse des membres du personnel

Si un membre du personnel soupçonne* qu'un élève peut potentiellement être impliqué dans la traite de personnes à des fins sexuelles, il doit contacter sa direction immédiatement. *Ne prenez pas d'autres mesures* (p. ex., approcher l'élève ou vos pairs pour enquêter sur des soupçons, contacter la police, etc.) à moins que votre direction ne vous le conseille. La direction peut également demander au membre du personnel de consulter la SAE.

* La suspicion peut être basée sur ce qu'un autre élève partage, ou sur l'observation de signes potentiels d'implication.

Si le personnel reçoit une divulgation d'un élève au sujet de son implication dans la traite de personnes à des fins sexuelles :

Reconnaissez que faire une divulgation est une expérience très vulnérable	<ul style="list-style-type: none">• Écoutez sans jugement, validez son expérience, écoutez-le.• Soyez conscient de votre langage corporel et adoucissez-le.• Considérez votre parti pris : il peut être difficile de comprendre son expérience.• Reflétez son langage, par exemple s'il dit « petit ami », utilisez ce terme.• Laissez-le prendre l'initiative de partager, évitez de mener la conversation* (ne sondez pas son histoire, mettez plutôt l'élève en contact avec du soutien).• Évitez de faire des promesses que vous n'êtes pas en mesure de tenir (p. ex. confidentialité). <p><i>*Reconnaissez que le fait qu'un élève répète son histoire peut causer du tort ou une nouvelle victimisation.</i></p>
Assurez la sécurité de l'élève	<ul style="list-style-type: none">• Assurez-vous d'un espace confidentiel et confortable pour l'élève et ne le laissez pas seul.• Soyez conscient des menaces potentielles pour sa sécurité, y compris le fait qu'un camarade de classe soit impliqué dans la traite, un trafiquant qui est connu pour être sur ou autour de la propriété de l'école, ou même que sa famille peut être impliquée dans la traite.
Expliquez votre rôle	<p>Expliquez que votre rôle dans le soutien de l'élève est de le mettre en contact avec des professionnels qui peuvent vous aider à répondre à la préoccupation qu'il a partagée avec vous.</p> <p><i>Informez toujours l'élève que vous êtes obligé de divulguer toute information concernant les problèmes de sécurité à la direction et éventuellement la police et la SAE.</i></p>
Contactez la direction de l'école	<p>Contactez immédiatement la direction de l'école, quel que soit l'âge de l'élève.</p> <p>En plus de l'obligation de faire rapport à la direction de l'école, votre rôle peut inclure :</p> <ol style="list-style-type: none">a. l'obligation de signaler les préoccupations à la SAE.b. en collaboration avec l'administration, mobiliser les partenaires appropriés des conseils scolaires, y compris le personnel de travail social de l'école, pour créer un plan avec l'élève et l'aider à naviguer dans les ressources et le soutien en matière de traite des personnes.c. être présent dans les conversations ultérieures entre l'élève, la direction, le personnel de travail social de l'école et les partenaires communautaires engagés dans la réponse si l'élève veut que vous soyez un soutien clé, et il est déterminé qu'il est approprié si le personnel y consent.

Rapport à la SAE	<p>SAE - Obligation de déclaration</p> <ul style="list-style-type: none">a. Pour les élèves de moins de 16 ans, le membre du personnel qui a reçu le rapport doit contacter la SAE (613-747-7800, appuyez sur 5);<ul style="list-style-type: none">a. Pour les écoles à l'extérieur d'Ottawa, veuillez consulter le répertoire des SAE de l'Ontario.b. Pour les élèves de 16 et 17 ans, le membre du personnel qui a reçu le rapport peut se présenter à la CAS. La SAE encourage fortement les rapports de cette nature.
------------------	---

PROTOCOLE POUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE SEXUELLE

Annexe E – Script pour le personnel : Appuyer les divulgations de TRAITE SEXUELLE

Faire des révélations ou partager des informations personnelles sur une expérience d'exploitation par une autre personne peut être une expérience émotionnelle et vulnérable. Un adulte attentionné qui apporte son soutien peut avoir un effet rassurant sur les élèves :

- Écoutez, ne portez pas de jugement; laissez l'élève s'exprimer.
- Remerciez l'élève de vous avoir fait confiance.
- Reconnaissez le courage qu'il faut pour parler de l'information/de l'expérience.
- Réflétez le langage utilisé par l'élève, par exemple s'il réfère à la personne qui lui fait du mal en tant que « petit ami », utilisez également ce terme.
- Évitez d'utiliser le langage du système judiciaire, par exemple auteur, victime.
- Ne cherchez pas d'informations supplémentaires.
- Ne promettez pas la confidentialité.
- Encouragez l'élève à penser que de l'aide est disponible et que vous serez là pour l'aider à obtenir du soutien.
- Si vous vous préoccupez de son bien-être, faites-le savoir et dites-lui que vous voulez le mettre en contact avec des professionnels qui peuvent l'aider.

SCRIPTS POUR LES ÉDUCATEURS POUR RÉPONDRE AUX DIVULGATIONS DE LA TRAITE DE PERSONNES

Éléments clés de vos interventions : Restez calme, sans jugement, empathique et validant

SCÉNARIOS ET QUESTIONS	RÉPONSE
Général	<p>Ne laissez pas l'élève seul.</p> <p>Assurez-vous que le personnel ne discute pas du problème dans les couloirs ou les espaces publics, y compris les salles de travail du personnel ou la salle à manger.</p> <p>Créez un environnement sécuritaire tant sur le plan émotionnel que physique pour l'élève (c.-à-d. fournir de la nourriture, de l'eau, du personnel de soutien, etc.).</p>
SCRIPT GÉNÉRAL Directives pour l'intervention en cas de révélation de traite sexuelle	<p>Merci d'avoir partagé avec moi. Je m'inquiète de ce que tu me dis et je m'inquiète pour ta sécurité et ton bien-être. Lorsque les élèves partagent des renseignements qui nous permettent de penser qu'ils ne sont peut-être pas en sécurité, nous devons communiquer avec le directeur d'école pour vous soutenir et déterminer ce qui doit se passer ensuite.</p> <p><i>*Consulter la direction avant de passer aux étapes suivantes (Rappel : L'ÉLÈVE NE PEUT PAS ÊTRE LAISSÉ SEUL)</i></p>
Rapports SAE	<p>Moins de 16 ans :</p> <p>Je dois appeler la SAE au sujet de l'information que tu m'as partagée. La SAE travaille avec les élèves et les écoles pour aider les élèves à rester en sécurité. Aimerais-tu être présent pendant que je fais cet appel, ou préfères-tu attendre avec un membre du personnel X?</p> <p>16 et 17 ans :</p>

	<p>J'aimerais communiquer avec la SAE au sujet de l'information que tu m'as partagée. La SAE travaille avec les élèves pour les aider à assurer leur sécurité et vous offrir des ressources.</p> <p><i>Pour les jeunes de 16 et 17 ans, déterminez les souhaits de l'élève concernant votre appel à la SAE - documentez et consultez votre direction</i></p>
<p>L'élève vous identifie qu'il ne veut pas que ses parents le sachent</p>	<p>Je comprends que tu ne veux vraiment pas que tes parents sachent ce qui s'est passé. Peux-tu m'aider à mieux comprendre ce qui te préoccupe avec tes parents ? Comment penses-tu qu'ils pourraient réagir ?</p> <p><i>*Si vous craignez que la sécurité de l'élève ne soit affectée négativement par un appel aux parents, avisez votre direction, qui appellera la surintendance pour une consultation plus approfondie.</i></p> <p><i>*Si l'élève a 16 ou 17 ans et s'est retiré du contrôle parental, aucun appel n'est passé aux parents par la direction.</i></p>
<p><i>L'élève devient émotif, agité, nie ou tente de se rétracter de la divulgation antérieure</i></p> <p><i>OU</i></p> <p><i>L'élève exprime sa crainte pour sa sécurité si la police et la SAE sont contactées</i></p>	<p>Ne comprends que cela te dérange peut-être / ne veux-tu pas que moi / la direction partage cette information avec la police et / ou la SAE. Y a-t-il quelque chose que nous pouvons faire pour que cela te semble plus sûr ? Nous voulons travailler avec toi pour faire part de tes préoccupations à la police ou à la SAE. Y a-t-il quelque chose de plus que nous pouvons faire ou offrir pour te soutenir dès maintenant ?</p> <p><i>*La direction déterminera les prochaines étapes en coordination avec la surintendance de l'école.</i></p> <p><i>Ne promettez pas à l'élève qu'un appel ne sera pas fait.</i></p>
<p>L'élève vous identifie qu'il ne veut pas que la SAE soit impliquée</p>	<p>Pour les élèves de moins de 16 ans :</p> <p>Je comprends que tu ne veux pas qu'un appel soit fait à la SAE. La SAE peut être une ressource pour les jeunes lorsqu'ils peuvent être en danger. J'ai l'obligation de communiquer avec eux lorsque je m'inquiète pour la sécurité d'un élève. Aimerais-tu être présent pendant que je fais cet appel, ou préfères-tu attendre avec un membre du personnel X ?</p> <p>Pour les élèves de 16 et 17 ans :</p> <p>Je comprends que tu ne veux pas qu'un appel soit fait à la SAE. Je m'inquiète pour ta sécurité et je veux te mettre en contact avec cette agence pour t'offrir plus de ressources dès maintenant. La SAE a récemment changé pour offrir plus de services aux jeunes de 16 et 17 ans qui pourraient avoir des préoccupations pour leur sécurité. Pouvons-nous explorer cela plus en détail ensemble ?</p> <p><i>*Appelez immédiatement votre direction. Les directions peuvent communiquer avec leur surintendant pour déterminer si un appel sera fait à la SAE. La décision doit être documentée. Le superviseur du travail social est disponible pour une consultation supplémentaire.</i></p>

<p>L'élève identifie qu'il ne veut pas qu'un membre du personnel de travail social de l'école soit impliqué</p>	<p>Je comprends que tu ne veux pas que notre personnel de travail social de l'école soit impliqué. Ils sont au courant des ressources communautaires disponibles qui pourraient être en mesure de t'aider. Je peux les consulter sans leur donner tes informations, ils ont plus d'expérience et peuvent avoir des idées que je n'ai pas envisagées. Est-ce que cela te conviendrait ?</p> <p>Si l'élève dit non, fournissez-lui une liste de soutiens en cas de crise.</p> <p><i>*Les directions peuvent toujours consulter la travailleuse sociale ou le travailleur social, pour obtenir des conseils sur les cas de la traite sexuelle.</i> <i>*Les élèves n'ont pas à rencontrer la travailleuse sociale ou le travailleur social de l'école pour obtenir des conseils ou du soutien.</i></p>
<p>L'élève ne veut pas que les ressources communautaires soient impliquées</p>	<p>Je comprends que tu ne veux pas qu'il y ait de ressources en ce moment. Si tu changes d'avis, nous (l'école) pouvons te connecter à tout moment. La porte est toujours ouverte.</p> <p>Si tu ne veux pas m'en parler, tu peux également accéder à l'information par l'entremise de notre personnel de travail social scolaire.</p> <p>Sais-tu qui est notre travailleur social et comment obtenir du soutien ? Nous nous soucions de toi et voulons nous assurer que tu as du soutien.</p> <p><i>*Assurez-vous que votre direction est informée de la conversation avec l'élève.</i></p>

Autosoins et soutien du personnel :

Soutenir les élèves qui peuvent être impliqués dans la traite des personnes peut être un travail émotionnellement bouleversant et / ou stressant. Votre superviseur, la direction de l'école, ainsi que le personnel du conseil, par exemple le responsable des écoles sécuritaires, la travailleuse sociale ou le travailleur social scolaire, etc., peuvent être des ressources pour vous et l'équipe école lorsque vous planifiez la sécurité et le bien-être de l'élève.

Si vous vous inquiétez pour quelqu'un qui vous est cher ou si vous cherchez du soutien pour vous-même, vous pouvez faire appel à votre programme d'aide aux employés. **L'aide est disponible et peut être obtenue de manière confidentielle.**

Homewood Santé - Programme d'aide aux employés du CEPEO

- [Personnel enseignant](#) ligne de crise 24/7 (1-833-886-3640)
- [Personnel non-enseignant](#) ligne de crise 24/7 (1-866-398-9505)

Le soutien en cas de crise est offert à l'adresse suivante : Centre de détresse d'Ottawa 613-722-6914

Appendix F: Partenaires et ressources de la communauté- Support aux victimes et aux survivants de la traite sexuelle

Région	Police	Services aux enfants et aux familles	Services aux victimes
Ottawa	Service de Police d'Ottawa 613-236-1222 www.ottawapolice.ca	Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa: (613) 747-7800 www.casoft.on.ca	Service de soutien aux victimes et aux survivants (613)238-2762 Services de soutien aux victimes et aux survivants Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) (613) 789-9117 www.calacs.ca
Pembroke	Police de Pembroke 613-732-9975 www.pembrokeontario.com	Société d'aide à l'enfance de Renfrew (613) 735-1093 www.fcsrenfrew.on.ca	Service aux victimes du comté de Renfrew (613) 649-2852 Service aux victimes du comté de Renfrew Woman's Sexual Assault centre of Renfrew county 1 800 663-3060 www.wsac.ca Bernadette MacCann house for women (613) 732-3131 www.wsssbmh.org
Kingston	Police de Kingston (613) 549-4660 www.kpf.ca	Le Service de l'aide à la famille et l'enfance de Frontenac, Lennox et Addington	Service aux victimes de Kingston et Frontenac (613) 548-4834

		(613) 545-3227, 1-855-445-3227 www.facsfla.ca	<u>Service aux victimes de Kingston et Frontenac</u> Kingston Interval House for Women and Children in Crisis (613) 546-1777 1-800-267-9445 www.kingstonintervalhouse.com
Trenton	Police Provinciale de l'Ontario (OPP) - Quinte West (613) 392-3561 www.opp.ca	Highland Shores Children's Aid 1-800-267-0570 www.highlandshorescas.com	Service aux victimes Hastings, Prince Edward, Lennox & Addington (613) 771-1767, 1-866-680-9972 <u>Service aux victimes</u> Victim Quick Response Program (613) 968-2111
Stormont, Dundas & Glengarry	OPP: Alexandria: (613)525-1954 Lancaster: (613)347-2449 Morrisburg: (613)543-2949 Stormont, Dundas & Glengarry: (613)534-2223 Winchester: (613)774-2603 Service de Police de Cornwall (613) 932-2110 https://cornwallpolice.com/	La Société d'aide à l'enfance des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry (613)933-2292 ou 1-866-939-9915 www.cassdgc.ca	Service aux victimes de Stormont, Dundas, Glengarry and Akwesasne: (613)938-8900, 1-866-264-8900 <u>Service aux victimes SDG</u> Maison Baldwin (613) 938-2958 www.baldwinhouse.ca
Prescott-Russell	OPP: Hawkesbury : 613-632-2729 Rockland: (613)446-5124 Russel: (613)443-4499 www.opp.ca	Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell (613) 673-5148, 1-800-675-6168 www.valorispr.ca	Service aux victimes de Prescott-Russell: (613) 632-5282, 1-877-632-7530 <u>Service aux victimes P-R</u> Centre NOVAS

			(613) 764-5700 www.centrenovas.ca
--	--	--	--

Partenaires:

Police Provincial de l'Ontario (urgent) 9-1-1 (Non-urgent): 1-888-310-1122

Canadian Human Trafficking Hotline: 1-833-900-1010

Fem'aide: 1-877-336-2433